

Procès-Verbal

du conseil municipal du 26 janvier 2023

Le 26 janvier 2023 à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni salle du conseil municipal, 1 route de la Tour, 42800 Saint Martin la Plaine, sous la présidence de Monsieur Martial FAUCHET, maire.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 et fait l'appel. Le quorum est atteint.
Le secrétaire de séance sera Vincent TRIIOULEYRE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 15

Vote par procuration : 5

Nombre de conseillers votant : 20

En présence de : Martial FAUCHET, Claude CHIRAT, Françoise LAFAY-FECHNER, Sébastien MEILLER, Sylvie BONJOUR, Janine RUAS, Gisèle GAY, Lucie BERNARDI, Jean-Luc DUTARTE, Nadine MEYRIEUX, Céline PERRET, Vincent TRIIOULEYRE, Loïc ARNAL, Cyril BALTHAZARD, Stéphanie PROIA-BAGOT.

Pouvoirs : Sandrine VIALLA donne pouvoir à Gisèle GAY

Dominique DUBOS donne pouvoir à Sébastien MEILLER

Delphine DERAND donne pouvoir à Françoise LAFAY-FECHNER

Jean-Georges LAURENT donne pouvoir à Lucie BERNARDI

Priscilla BRIAND donne pouvoir à Nadine MEYRIEUX

Absents excusés : Benoit GUILHON, Alain TROUILLAS, Jean-Michel DEMORE, Yann MIRIBEL, Thierry WARGNIES, Céline CARLE-CHENE, Maxime MARTIN.

Secrétaire : Vincent TRIIOULEYRE

Ordre du jour :

0. **Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

* Exercice du droit de préemption urbain pour le bien cadastré AZ 360 sise au Bourg – 42800 Saint Martin la Plaine
L'acte d'achat sera signé le 7 mars 2023

* Marché pour la maintenance des aires de jeux

* Marché pour la maintenance des portes et portails automatiques ou manuels, portails sectionnels, bornes ou barrières levantes

Approbation du procès-verbal

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022

Conventions, rapports :

3. Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2021

4. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

5. Convention pour l'implantation d'équipements techniques sur un ouvrage communal avec le SIEL-TE

Commande publique :

6. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation, rénovation et reconstruction de trois structures : Pôle enfance – Pôle culture

Budget :

7. Demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 pour le pôle enfance

8. Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours plan relance de Saint Etienne Métropole pour le pôle enfance

Commissions externes :

9. Nomination du correspondant défense

Questions diverses

- Courrier du sénateur Bernard Bonne suite à l'adoption du projet de loi de finances pour 2023

Monsieur le maire rappelle que pour la validité des pouvoirs, il est nécessaire de faire un mail à la DGS.

Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article 2122 -22 du CGCT

* Exercice du **droit de préemption urbain** pour le bien cadastré AZ 360 sise au Bourg – 42800 Saint Martin la Plaine (Accès piétons Ecole – Pôle Enfance)

* **Marché pour la maintenance des aires de jeux (groupement de commande SIPG)**

- Coût du précédent marché (ECOGOM) : 764,20 euros par an à la signature du marché le 24/06/2019. Le marché se termine le 01/07/2023. Coût global à ce jour = 2 700 euros TTC

- Coût du nouveau marché (ECOGOM) : 2 238,78 euros TTC par an (du 01/07/2023 au 31/12/2026). Les aires de jeux concernées sont celles de l'école maternelle Les Coissoux, du périscolaire, de la crèche municipale, du Plantier, du City Stade, du parcours sportif du City Stade, du Château de la Ronze, du parcours de santé (Gitoux) et du gymnase.

* **Marché pour la maintenance des portes et portails automatiques ou manuels, portails sectionnels, bornes ou barrières levantes (groupement de commande SIPG)**

- Coût du précédent marché (TK ELEVATOR) : 753,60 euros TTC à la signature du marché le 26/08/2019. Le marché s'est terminé le 31 décembre 2022.

- Coût du nouveau marché (RHONE ALPES ASCENSEURS) : 1 045 euros TTC par an à la date de signature du marché le 09/01/2023.

Le marché comprend la maintenance des portes et portails des sites suivant : Centre Technique Communal, salle La Gare, aire de camping-car, mairie, ancien local technique (Actuellement Francas).

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Question 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022

Rapporteur : Martial FAUCHET, maire

Rappel : Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal est rédigé par le secrétaire nommé par le conseil municipal et **arrêté au commencement de la séance suivante. Il est signé par le maire et le secrétaire.**

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022 (envoyé le 21 décembre 2022 par email, par voie postale ou directement apporté par la police municipale).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par dix-huit voix Pour et deux Abstentions de Gisèle GAY et Jean Luc DUTARTE,

- Décide d'arrêter le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022. Monsieur le maire et le secrétaire signent le procès-verbal.

Question 2 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022

Rapporteur : Martial FAUCHET, maire

Rappel : Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal est rédigé par le secrétaire nommé par le conseil municipal et **arrêté au commencement de la séance suivante. Il est signé par le maire et le secrétaire.**

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022 (envoyé le 21 décembre 2022 par email, par voie postale ou directement apporté par la police municipale).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par dix-huit voix Pour et deux Abstentions de Gisèle GAY et Jean Luc DUTARTE,

- Décide d'arrêter le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022. Monsieur le maire et le secrétaire signent le procès-verbal.

CONVENTIONS, RAPPORTS

Question 3 : Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2021

Rapporteur : Madame Sylvie BONJOUR, adjointe en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des affaires juridiques

Sylvie BONJOUR rappelle que la compétence « assainissement » a été transférée à Saint Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2011. Elle précise que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Ce rapport doit être présenté au conseil métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

Monsieur le maire demande si on peut l'intégrer au site internet de la commune.

Sébastien MEILLER et Sylvie BONJOUR répondent que oui. C'est intéressant pour les habitants de Saint Martin la Plaine et le public en général.

Jean-Luc DUTARTE demande si avec le réchauffement climatique et la faible pluviométrie, il n'est pas possible d'avoir un problème d'eau ?

Martial FAUCHET précise que la réponse sera apportée lors du point suivant dans le rapport sur l'eau.

Nadine MEYRIEUX demande si dans les 2,09 euros indiqués (assainissement d'un m³ d'eau) le prix de l'eau est compris.

Martial FAUCHET : Non, il s'agit seulement du prix de l'assainissement. Le prix de l'assainissement est calculé sur la consommation d'eau. Si vous consommez 10 m³ d'eau, 10 m³ d'assainissement vous seront facturés.

Suite à la présentation du rapport, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2021 – de Saint Etienne Métropole. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Martial FAUCHET précise que ce rapport peut être transmis par email aux conseillers qui le souhaitent.

Question 4 : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

Rapporteur : Madame Sylvie BONJOUR, adjointe en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des affaires juridiques

Sylvie BONJOUR rappelle que la compétence eau potable a été transférée à Saint Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2016. Elle précise que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Conformément aux articles D.2224-1 et 3 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être présenté au conseil métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Maxime MARTIN arrive à 20 h 15.

Thierry WARGNIES arrive à 20 h 21

Sylvie BONJOUR indique que l'emplacement exact de tous les réseaux d'eau ne sont pas connus.

Maxime MARTIN demande pourquoi on ne connaît pas nos réseaux.

Sylvie BONJOUR : parce que la commune a eu l'eau très tôt et il n'y a pas eu de plan de récolement.

Claude CHIRAT précise que lors de la remontée de compétence, des repérages de réseaux ont été égarés par SEM. De plus, les réseaux doivent être modélisés en 3D et ceci doit être réalisé prochainement par l'entreprise CHOLTON, concessionnaire sur notre commune.

Martial FAUCHET précise que si des purges sont réalisées, l'eau devient jaune marron. Ceci s'explique de la façon suivante : les purges font monter la pression dans les réseaux et ainsi éliminent le tartre et autres déchets accumulés sur les tuyaux. Ces résidus se mêlent à l'eau entraînant une coloration « rouille » de l'eau. Ces purges sont réalisées par l'entreprise VEOLIA, qui a en charge la défense incendie ordonnée par Saint Etienne Métropole et nous ne sommes pas toujours informés en amont. A différencier de l'entreprise CHOLTON qui a la concession eau et assainissement. Le problème a été remonté à Saint Etienne Métropole.

Toutes les communes de la Métropole n'ont pas le même concessionnaire eau et assainissement et donc les prix eau et assainissement varient entre les communes.

Lucie BERNARDI : est-ce la commune qui fixe le prix de l'eau ?

Martial FAUCHET non, c'est SEM qui fixe le prix conformément aux recettes et dépenses du secteur concerné, mais en concertation avec la commune.

Jean-Luc DUTARTE repose sa question : peut-on être rassuré sur l'alimentation en eau de tous les Saint Martinaires ?

Martial FAUCHET : Non, il va falloir faire attention à économiser l'eau. Les réserves des barrages sont très basses. Des solutions de secours devront être trouvées.

De plus, lorsque les eaux de barrages sont basses, les eaux sont boueuses et demandent un traitement beaucoup plus important.

Françoise LAFAY-FECHNER précise que dans la réécriture de la Charte du Parc du Pilat, une attention particulière est portée à l'utilisation de l'eau par les particuliers ou les agriculteurs.

L'eau allant se raréfier.

Maxime MARTIN souhaiterait que l'on mette en place des mesures pour économiser l'eau. Il pense qu'une commission communale devrait travailler pour sensibiliser les habitants et les agents à économiser l'eau, peut être dans le cadre de la commission Environnement.

Martial FAUCHET : Ce sujet a commencé à être étudié notamment par la plantation de plantes sur la commune très peu consommatrices d'eau. Il faut également se sensibiliser sur les douches, les bains à titre particulier. Les petits gestes de chacun peuvent générer de grosses économies.

Claude CHIRAT précise que l'eau des sanitaires de l'école est de l'eau de récupération.

Sylvie BONJOUR : Ce problème date depuis 2008. Il y a des échanges d'eau avec le Lyonnais, c'est utile et positif mais les difficultés liées à l'eau s'amplifient. Le réservoir d'eau des Appro doit être complètement rénové pour un cout estimatif de 650 000,00 euros.

Martial FAUCHET demande à Maxime MARTIN de s'occuper de réactiver la commission Environnement pour le thème Eau.

Maxime MARTIN approuve et s'en chargera.

Suite à la présentation du rapport, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et non collectif – exercice 2021 – de Saint Etienne Métropole.

Question 5 : Convention pour l'implantation d'équipements techniques sur un ouvrage communal avec le SIEL-TE

Rapporteur : Madame Sylvie BONJOUR, adjointe en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des affaires juridiques

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destiné aux Objets Connectés (ROC42).

Sylvie BONJOUR expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des implantations d'un équipement technique sur un ouvrage communal notamment pour relever des compteurs connectés (points hauts).

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation.

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune. C'est le SIEL qui récupère les données, avec un possible intermédiaire des Services Techniques Municipaux par rapport à la récupération des données.

Lucie BERNARDI : Est-ce que cet équipement peut se contrarier avec l'antenne 5G ?

Martial FAUCHET : Non, tout est règlementé. Ces passerelles n'émettent aucune onde. Elles collectent les données des compteurs connectés.

Céline PERRET : Dans le compte rendu du bureau municipal, il est rapporté qu'un habitant s'inquiète, est-ce sur ce sujet ?

Martial FAUCHET : Non, c'est relatif à l'antenne 5 G, j'ai reçu cette personne.

Stéphanie PROIA-BAGOT : qui va supporter le coût de changement des compteurs d'eau ?

Martial FAUCHET : C'est le Saint Etienne Métropole (SEM).

Claude CHIRAT : Dans le cadre d'un changement de colonne, c'est la commune qui payait le compteur. Dans ce cadre, ce sera SEM qui prendra en charge le changement de compteur au travers du coût de l'eau.

Martial FAUCHET : Ceci sera fait progressivement en commençant par les constructions neuves et les compteurs les moins performants donc les plus anciens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve l'implantation d'un équipement technique sur la commune de Saint Martin la Plaine,
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces à intervenir.

COMMANDE PUBLIQUE :

Question 6 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation, rénovation et reconstruction de trois structures : Pôle enfance – Pôle culture

Rapporteur : Martial FAUCHET, maire

La commune a comme projet phare de la mandature la création d'un pôle enfance et d'un pôle culture. Ce projet est une opération « à tiroirs » qui concerne la réhabilitation d'environ 1 400 m² de surface

L'objectif est la réhabilitation de deux bâtiments situés à proximité du groupe scolaire afin d'y intégrer le périscolaire et le restaurant scolaire ainsi que la restructuration/rénovation de l'actuel restaurant scolaire et périscolaire afin d'y intégrer le pôle culturel.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé par la commune sous la forme d'une procédure avec négociation.

La commune a reçu 18 candidatures conformes au règlement de la consultation. A l'issue de la commission de sélection des candidats, 3 entreprises candidates ont été admises à déposer une offre :

- ASB + Architecte,
- XXL Atelier,
- AA St Etienne.

Après une phase de négociations, les membres de la commission se sont réunis le jeudi 5 janvier 2023 à 19h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre aux regards des critères de sélection.

L'équipe municipale a décidé de retenir le cabinet ASB + Architecte.

Le montant de la mission de base est de 239 890,00 euros HT, ce qui représente 10,43 % du montant des travaux.

La commune a la possibilité de retenir, à la signature du marché, des prestations supplémentaires éventuelles :

- **QUANT**itatif (QUANT) pour un montant de 6 600,00 euros HT,
- **Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)** pour un montant de 43 470,00 euros HT,
- **Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI)** pour un montant de 3 000,00 euros HT.

Le montant du marché avec les prestations supplémentaires éventuelles comprises s'élève à 292 960,00 euros HT.

Nadine MEYRIEUX concernée par le sujet, puisque son époux est propriétaire de la maison mitoyenne au Pole Enfance, indique qu'elle ne prendra part à aucun vote relatif au Pôle Enfance.

Maxime MARTIN souhaite que des améliorations soient apportées au projet.

Martial FAUCHET demande à tous les membres du conseil municipal de lui faire part de leurs demandes d'améliorations, de modifications. Celles-ci seront étudiées par le COPIL et soumises aux voix des conseillers et demandé à l'architecte.

Conformément à ce que Nadine MEYRIEUX a indiqué ci-dessus, elle ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir le cabinet ASB + Architecte dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation, rénovation et reconstruction de trois structures : Pôle enfance – Pôle culture,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce marché,
- Décide de retenir les prestations supplémentaires éventuelles,
- Dit que les crédits seront inscrits au prochain budget 2023.

BUDGET

Question 7 : Demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 pour le pôle enfance

Rapporteur : Martial FAUCHET, maire

La commune a comme projet phare de la mandature la création d'un pôle enfance et d'un pôle culture.

Cette demande de DETR concerne seulement le Pôle Enfance, le pôle culture sera financé par l'Etat dans le cadre de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation).

Le pôle enfance concerne la réhabilitation de trois bâtiments situés dans l'enceinte de l'école publique afin d'y intégrer le périscolaire et le restaurant scolaire.

Il est possible de mobiliser sur cette opération plusieurs subventions dont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) octroyée par l'Etat.

Le plan de financement est le suivant :

**POLE ENFANCE
PLAN DE FINANCEMENT - DETR**

Dépenses	Montant HT en euros	Montant HT en euros	Recettes
Levé topographique 3D	2 800,00	500 000,00	DETR (Etat) - Deux tranches
Etude structure	2 600,00	405 000,00	Région AURA - Contrat Région métropole - Estimatif 15 % - maxi 30 %
Diagnostic Plomb, amiante	1 200,00	250 000,00	Conseil Départemental LOIRE - Enveloppe Territorialisée
Etude programmiste - Assistant à maîtrise d'ouvrage	30 335,31	772 500,00	SEM - Fonds de concours Plan de relance - 50 % du reste à charge
Publicité Marchés Etudes	720,00	272 500,00	Fonds Propres de la commune
Concours d'Architectes	18 876,00	500 000,00	Emprunt de la commune
Acquisition de la parcelle AZ 360 pour création d'accès piétonnier	36 000,00		
Démolition - Aménagement de la parcelle AZ 360	40 000,00		
Honoraires de l'Equipe de maîtrise d'œuvre (10,43 %)	214 002,74		
Publicité Marchés Travaux	2 500,00		
Travaux (Valeur Août 2022)	2 051 800,00		
QUANT (Quantitatif) (0,29 %)	5 950,22		
OPC (Ordonnancement Pilotage de Chantier)	34 189,16		
CSSI (Coordonnateur des Systèmes de Sécurité Incendie)	2 359,50		
Contrôleur Technique (0,95 %)	19 492,10		
CSPS (Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) - (0,30 %)	6 155,40		
Assurance Dommages Ouvrages (1,2%)	24 621,60		
SOUS TOTAL H.T	2 493 602,03		
Aléas sur travaux (5% de 40 000,00 + 2 051 800,00)	104 590,00		
Divers, imprévus et inflation	101 807,98		
TOTAL GENERAL	2 700 000,00	2 700 000,00	

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de l'Etat.

Cyril BALTHAZAR demande si la participation de la Région AURA peut-être équivalente à 0 ? Peut-on se baser sur le passé ?

Martial FAUCHET indique qu'il est très difficile d'avoir des engagements précis de la Région. Nous sommes dans le flou total. Le passé n'engage pas l'avenir.

Céline PERRET : La CAF peut-elle financer le pôle enfance ?

Martial FAUCHET : Non, la CAF a financé en 2022 la crèche à hauteur de 80 % mais ne finance pas des projets de rénovation ni des projets de création de structures.

Sylvie BONJOUR : Si AURA ne finance pas, le taux du Conseil départemental peut-il augmenter ?

Martial FAUCHET : Non, mais on pourra peut-être mobiliser des aides de l'ADEME, de l'agence de l'eau dans le cadre du développement durable, de transition énergétique.

J'ai également sollicité le SIEL dans le cadre du SAGE pour une étude énergétique.

Gisèle GAY demande si on doit faire l'avance des subventions ?

Martial FAUCHET : oui, mais certains organismes font des avances et le fonds de concours de SEM est versé pour 50 % à l'ouverture des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Nadine MEYRIEUX ne prend pas part au vote.

- Décide de solliciter une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de l'Etat.

Question 8 : Demande d'un fonds de concours dans le cadre du plan relance de Saint Etienne Métropole pour le pôle enfance

Rapporteur : Martial FAUCHET, maire

La commune a comme projet phare de la mandature la création d'un pôle enfance et d'un pôle culture.

Cette demande de Fonds de concours à SAINT ETIENNE METROPOLE dans le cadre du Plan de relance, concerne seulement le Pôle Enfance. En effet, dans la définition des critères pour l'obtention d'un fonds de concours, les projets concernés doivent dépendre d'une unité de lieu. Le pôle culture fera l'objet d'une autre sollicitation de SAINT ETIENNE METROPOLE.

Le pôle enfance concerne la réhabilitation de trois bâtiments situés dans l'enceinte de l'école publique afin d'y intégrer le périscolaire et le restaurant scolaire.

Le plan de financement est le suivant :

**POLE ENFANCE
PLAN DE FINANCEMENT - DETR**

Dépenses	Montant HT en euros	Montant HT en euros	Recettes
Levé topographique 3D	2 800,00	500 000,00	DETR (Etat) - Deux tranches
Etude structure	2 600,00	405 000,00	Région AURA - Contrat Région métropole - Estimatif 15 % - maxi 30 %
Diagnostic Plomb, amiante	1 200,00	250 000,00	Conseil Départemental LOIRE - Enveloppe Territorialisée
Etude programmiste - Assistant à maîtrise d'ouvrage	30 335,31	772 500,00	SEM - Fonds de concours Plan de relance - 50 % du reste à charge
Publicité Marchés Etudes	720,00	272 500,00	Fonds Propres de la commune
Concours d'Architectes	18 876,00	500 000,00	Emprunt de la commune
Acquisition de la parcelle AZ 360 pour création d'accès piétonnier	36 000,00		
Démolition - Aménagement de la parcelle AZ 360	40 000,00		
Honoraires de l'Equipe de maîtrise d'œuvre (10,43 %)	214 002,74		
Publicité Marchés Travaux	2 500,00		
Travaux (Valeur Août 2022)	2 051 800,00		
QUANT (Quantitatif) (0,29 %)	5 950,22		
OPC (Ordonnancement Pilotage de Chantier)	34 189,16		
CSSI (Coordonnateur des Systèmes de Sécurité Incendie)	2 359,50		
Contrôleur Technique (0,95 %)	19 492,10		
CSPS (Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) - (0,30 %)	6 155,40		
Assurance Dommages Ouvrages (1,2%)	24 621,60		
SOUS TOTAL H.T	2 493 602,03		
Aléas sur travaux (5% de 40 000,00 + 2 051 800,00)	104 590,00		
Divers, imprévus et inflation	101 807,98		
TOTAL GENERAL	2 700 000,00	2 700 000,00	

Il est proposé au conseil municipal de solliciter un fonds de concours à SAINT ETIENNE METROPOLE dans le cadre du plan de relance.

Nadine MEYRIEUX ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de solliciter un fonds de concours à SAINT ETIENNE METROPOLE dans le cadre du plan de relance à hauteur de 50 % du reste à charge pour la commune.

COMMISSIONS EXTERNES

Question 9 : Nomination du correspondant défense

Rapporteur : Martial FAUCHET, maire

Créé en 2001, par le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, le correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En vertu de l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, Il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou réglementaire impose le scrutin secret pour la nomination du correspondant défense.

Il est nécessaire de nommer un nouveau correspondant par le conseil municipal.
Cette fonction est ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le maire recueille l'accord du conseil municipal sur les modalités de vote du correspondant.

Il est demandé aux élus de bien vouloir proposer leur candidature.

Janine RUAS propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour effectuer la nomination ci-après au scrutin public, à main levée,
- Désigne comme correspondant « Défense » : **Madame Janine RUAS**

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier du sénateur **Bernard BONNE**, suite à l'adoption du projet de loi de finances pour 2023
Monsieur le maire lit le courrier de monsieur le sénateur **Bernard BONNE**.

- **Eclairage public** : les lanternes de la route de l'Europe vont toutes être changées dans le cadre du passage Led dès fin janvier 2023, d'où des économies d'énergie.

- **Risque de suppression d'une classe à l'école publique**. Une manifestation est prévue lundi 30 janvier 2023 à 16h30. La presse sera présente.
La décision sera prise prochainement par l'Education Nationale.

La séance est close à 22 h 25.

Le maire,
Martial Fauchet



Le secrétaire de séance,
Vincent Triouleyre

